



Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal
5 avril 2014

Installation du conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2014

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL - ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M Fidelin André :

Il semblerait qu'il soit l'heure. C'est un conseil municipal un peu particulier, puisqu'il s'agit de l'installation de ce nouveau conseil municipal pour cette mandature 2014-2020.

Je vous salue tous, autour de cette table, conseillers municipaux et conseillères municipales ainsi que les personnes du public, citoyens Concarnois et amis. C'est vrai qu'aujourd'hui, c'est un moment un peu particulier dans notre vie citoyenne, dans la vie d'une cité que cette installation du conseil municipal. Celui-ci va se dérouler en 3 phases. Je vais tout d'abord promulguer les résultats de ce 2^e tour de scrutin. Je ferai ensuite l'appel des conseillers municipaux.

Dans un 2^e temps, je laisserai la parole au doyen de ce conseil municipal, qui est Jean-Paul Stéphan. Il va prendre la présidence pour procéder à l'élection du Maire. Ensuite, le nouveau Maire procédera à l'élection de liste des adjoints, des adjoints spéciaux. Voici le déroulé. Il y aura peut-être aussi quelques interventions. Nous verrons ensuite le transfert de délégation du conseil municipal auprès du Maire. Voilà un peu le déroulé de cette séance du conseil municipal.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Je déclare ouvert ce conseil municipal convoqué en application des dispositions des articles L2121-7, et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Je vais donner lecture des résultats qui ont été constatés par procès-verbal lors du 2^e tour des élections municipales du scrutin du 30 mars dernier :

Nombre d'inscrits : 16933
Votants constatés : 10404
Bulletins nuls : 380
Suffrages exprimés : 10024
Procurations : 347
Le taux de participation était de 61,44 %.

La liste « Concarneau une nouvelle énergie » - Gaël Le Meur a obtenu 4431 voix soit 44,20 %,
La liste « Plus loin ensemble ! » - André Fidelin a obtenu 5593 voix soit 55,80 %.

Je vais procéder à l'appel nominal des conseillers municipaux qui ont été élus lors de la dernière élection.

M André FIDELIN

Mme Michelle LEMONNIER

M Xavier CALVARIN

Mme Maguy BAQUE

M François BESOMBES

Mme Marie TALBOT

M Bruno QUILLIVIC

Mme Laëtitia BOIDIN

M Alain ECHIVARD

Mme Annie CREMERS

M Alain NICOLAS

Mme Josette RAZER

M Marc BIGOT
Mme Andrée PEZENNEC
M Éric MALLEJACQ
Mme Marie-Christine LE NOUËNE
M Philippe HENNION
Mme Nadia AHAJRI
M Fabrice ROBIN
Mme Valérie GUILLOU
M Julien AUFFRET
Mme Sonia MARREC
M Yann ALLOT
Mme Françoise CRETON
M Jean-Paul STEPHAN
Mme Jacqueline DUIGOU
Mme Gaël LE MEUR
M Claude DROUGLAZET
Mme Nicole ZIEGLER
M Antony LE BRAS
Mme Marianne JAN
M Pierre-François BONNEAU
Mme Jocelyne THERY

Ce qui fait 33 personnes présentes.

Le secrétaire de séance sera Julien AUFFRET, le plus jeune de ce conseil municipal.

Je vais céder la présidence de l'assemblée au doyen d'âge du conseil municipal qui est M Jean-Paul STEPHAN.

Nous allons donc faire un échange de sièges.

Conseil municipal du 5 avril 2014

1	Élection du Maire :
---	----------------------------

M Stéphane Jean-Paul :

Et oui, ce sont les assurances qui se déplacent.

Messieurs, Mesdames, bonjour. Je vais proposer au conseil municipal de choisir pour secrétaire, le plus jeune des conseillers municipaux selon la coutume, M Julien AUFFRET, né le 25 janvier 1993.

J'invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Je vous rappelle qu'en application des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Je vous propose de désigner deux assesseurs au moins (un dans la majorité et un dans l'opposition). Messieurs Antony LE BRAS et Xavier CALVARIN se proposent en tant qu'assesseurs.

Je vais procéder au recensement des candidats à la fonction de Maire.

M André FIDELIN présente sa candidature aux fonctions de Maire.

M Stéphane Jean Paul :

Il n'y a plus personne ?

Mme Le Meur Gaël :

Je souhaite faire une intervention si cela est possible par rapport à la désignation de fonction.

M Fidelin André :

Il y a un déroulé qui est prévu.

M Stéphane Jean-Paul :

Écoutez, je ne vais pas entrer dans les détails.

M Fidelin André :

Il y a un déroulé qui est prévu et il a été prévu que le nouveau Maire laisse la parole.... (*micro coupé*)....

M Stéphane Jean-Paul :

Est-ce que vous vous présentez ?

Brouhaha...

M Stéphane Jean-Paul :

C'est oui ou c'est non ?

Mme Le Meur Gaël :

Voilà pour vous répondre, puisqu'il faut ouvrir le micro pour pouvoir répondre.

Mme Cadet Lydie :

Il ne faut surtout pas couper le micro sinon cela n'enregistre pas.

M Stéphane Jean-Paul :

Je vous rappelle que se trouvent sur les tables des enveloppes et des bulletins blancs. Il faut inscrire sur le bulletin le nom et le prénom du candidat, ou mettre un bulletin blanc. Vous avez des bulletins blancs devant vous. Il faut donc indiquer le nom et le prénom.

Je précise qu'il faut mentionner le nom et le prénom ou le prénom ou le nom, André FIDELIN ou FIDELIN André. Et il faut donc mettre le bulletin dans l'enveloppe que vous avez devant vous.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom devra donc mettre le bulletin dans l'urne.

M André FIDELIN
Mme Michelle LEMONNIER
M Xavier CALVARIN
Mme Maguy BAQUE
M François BESOMBES
Mme Marie TALBOT
M Bruno QUILLIVIC
Mme Laëtitia BOIDIN
M Alain ECHIVARD
Mme Annie CREMERS
M Alain NICOLAS
Mme Josette RAZER
M Marc BIGOT
Mme Andrée PEZENNEC
M Éric MALLEJACQ
Mme Marie-Christine LE NOUËNE
M Philippe HENNION
Mme Nadia AHAJRI
M Fabrice ROBIN
Mme Valérie GUILLOU
M Julien AUFFRET
Mme Sonia MARREC
M Yann ALLOT
Mme Françoise CRETON
M Jean-Paul STEPHAN
Mme Jacqueline DUIGOU
Mme Gaël LE MEUR
M Claude DROUGLAZET
Mme Nicole ZIEGLER
M Antony LE BRAS
Mme Marianne JAN
M Pierre-François BONNEAU
Mme Jocelyne THERY

J'invite M Julien AUFFRET, M Antony LE BRAS et M Xavier CALVARIN à venir me rejoindre.

M Jean-Paul STEPHAN procède au dépouillement. Il compte le nombre de bulletins trouvés dans l'urne. Il ouvre une à une les enveloppes et lit les résultats. Il demande aux deux assesseurs et au secrétaire de séance de noter les résultats.

Jean-Paul STEPHAN procède au décompte des voix obtenues par chaque candidat en mentionnant les bulletins nuls le cas échéant.

M Stéphan Jean-Paul :

Blanc,
Blanc,
André FIDELIN,
FIDELIN André,
André FIDELIN,
André FIDELIN,
FIDELIN André,
André FIDELIN,
FIDELIN André,
André FIDELIN,
André FIDELIN,
FIDELIN André,
André FIDELIN,
FIDELIN André,
André FIDELIN,
André FIDELIN,
FIDELIN André,
Bulletin blanc,
André FIDELIN,
Bulletin blanc,
André FIDELIN,
Bulletin blanc,
Bulletin blanc,
FIDELIN André,
FIDELIN André,
André FIDELIN,
André FIDELIN,
FIDELIN André,
André FIDELIN,
Bulletin blanc,
André FIDELIN,
André FIDELIN,
André FIDELIN.

Le résultat est le suivant :

Il y a 26 bulletins pour André FIDELIN et 7 bulletins blancs.

M le Maire, je suis resté assez longtemps ici, je vous cède ma place.

Après l'élection du Maire, M Jean-Paul STEPHAN donne la présidence à celui-ci qui poursuit les opérations (échange de sièges).

M le Maire :

Tout d'abord, merci à toutes et à tous conseillers municipaux de m'avoir accordé votre confiance qui semblerait être unanime puisque que le chiffre 26 représente le nombre de sièges de notre majorité municipale et les 7 bulletins blancs, j'ai cru le comprendre, représentent le nombre d'élus de l'opposition. Je vais, si vous le voulez bien, avoir une intervention suite à cette élection, et ensuite je laisserai la parole pour une déclaration si vous le voulez bien assez brève aux deux composantes des élus de l'opposition que sont Mme Le Meur et M Drouglazet pour une intervention.

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les Concarnois, Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, les représentants du monde économique dont certains que j'ai vu dans cette

salle, chers ami(e)s c'est avec une grande émotion que je vous retrouve dans cette enceinte du conseil municipal, pour l'installation des élus de ce nouveau mandat 2014-2020. Je tiens aussi à remercier ce public qui nous fait l'honneur d'être présent dans cet instant important de la vie démocratique locale. Je n'aurai de cesse d'être digne de la responsabilité importante d'un second mandat qui m'est aujourd'hui confié, et dont je mesure l'ampleur. Je souhaite poursuivre le travail accompli, assurer une continuité ambitieuse, résolue, mettre mes compétences au service de Concarneau et des Concarnois. La vie démocratique implique parfois des campagnes difficiles ou des incertitudes. Les propos sont parfois acides, vifs, et peuvent blesser les personnes. Je le regrette personnellement. Je mesure aussi la déception des listes adverses. Je souhaite leur confirmer que je m'engagerai auprès d'eux dans un dialogue constructif, dans l'intérêt de l'ensemble des Concarnois. Ainsi, si j'ai la satisfaction aujourd'hui d'endosser pour un second mandat les habits de Maire, je n'oublie donc pas qu'il y a une opposition que nous respecterons. Je compte travailler davantage avec elle, si elle le souhaite bien sûr, et l'intégrer dans nos réflexions. J'ai une pensée amicale et sincère envers Marc Carduner, Marie Le Meur, Alain Quénéhervé, Jean-Claude Colin, Arnaud Percebois, mais aussi Dominique Dieterlé et Christian Colimard que je vois dans le public, ainsi que les élus issus de notre majorité municipale, pour le travail qui a été accompli lors du mandat précédent. Je veux aussi remercier une nouvelle fois les milliers d'électeurs qui nous ont confié la responsabilité de gérer Concarneau, de poursuivre nos projets, et nous aurons à cœur de ne pas les décevoir. Voici désormais à nouveau venu le temps de l'action. Il s'agit aujourd'hui de gérer notre ville dans le respect de nos engagements pris, des opinions de chacun. Dans les semaines qui viennent, conformément à nos engagements, nous reconstituerons les conseils de quartiers pour évoquer en concertation avec eux, les priorités que nous aurons à traiter. Nous serons également amenés à remettre en place les commissions municipales, à déterminer les représentants de notre ville dans un certain nombre d'instances, à renouveler nos rencontres avec nos différents partenaires et institutions. Je souhaite que dès lundi, les élus se rapprochent des agents municipaux et que nous assurions, sans temps mort, ce nouveau mandat auprès du personnel communal, que je tiens d'ailleurs à saluer pour son efficacité. En parallèle, je me suis entouré d'une équipe compétente, dynamique, rajeunie, que nous allons installer aujourd'hui. Nous sommes animés du même souci de servir notre ville. Nous souhaitons faire de Concarneau une ville rassemblée pour poursuivre notre action dans l'intérêt du service public et le rayonnement économique de Concarneau, en tant que 3^e ville du Finistère. Sans nul doute, le territoire et la Cornouaille devront compter sur Concarneau. Ces dernières années ont vu l'État se défausser de tâches, parfois régaliennes, de plus en plus nombreuses. Ce constat est partagé par tous les Maires de France quelle que soit leur couleur politique ou la taille de leur commune. Dans le même temps, à l'heure où l'intercommunalité, ô combien nécessaire, développe les mutualisations, il nous faudra jouer le jeu de la solidarité avec les petites communes parfois éloignées de leur ville centre. La commune est vécue comme le lieu privilégié de proximité, celui où s'exerce les solidarités. Mais notre communauté d'agglomération devra aussi amplifier ce rôle vis à vis de tous. Je souhaite donc agir dans la mesure de nos possibilités et avec les leviers dont nous disposerons sur notre territoire. À l'heure d'endosser ces nouveaux habits de Maire, ce sont ces pensées, ces convictions ambitieuses que je souhaite vous faire partager. Je vous remercie.

Applaudissements...

M le Maire :

Si vous voulez bien je laisserai la parole à Mme Le Meur pour une brève intervention. Merci.

Mme Le Meur Gaël :

Mesdames, Messieurs, en respect tout d'abord de la démocratie, nous tenons à féliciter le Maire pour son élection. Nous tenons à remercier également très sincèrement les Concarnoises et Concarnois qui nous ont fait confiance, en votant pour la liste, « Concarneau, une nouvelle énergie ». Avec toute mon équipe composée de membres du parti socialiste mais aussi pour beaucoup de personnes issues de la société civile, nous partageons bien évidemment leur déception. Nous connaissions leurs espoirs et nous comprenons leur tristesse. Mais nous avons la chance de vivre en démocratie et ce sont les citoyens qui ont le dernier mot. Nous en prenons donc acte. Je tiens également à remercier celles et ceux qui se sont engagés dans ces élections, tant les colistières et colistiers que tous les sympathisants qui ont pris part dans cette campagne que nous avons voulu digne. La gauche a présenté une liste de rassemblement pour ce second tour, 44,2 % des électeurs Concarnois qui se sont exprimés ont voté pour cette liste rassemblée. 7 élus vont donc siéger sous la forme de 2 groupes en accord avec chacune des parties, et 3 élus seront présents au conseil communautaire. Nous siégerons avec le souci de l'intérêt collectif des Concarnoises et des Concarnois. Un grand nombre d'objectifs de ces 2 groupes sont cependant communs. Tout d'abord, la réelle attractivité de notre territoire, une meilleure solidarité, et une véritable justice sociale. Une meilleure prise en compte des forces vives locales, qu'ils soient acteurs économiques ou associatifs. La prise en compte des urgences écologiques et un aménagement maîtrisé de notre territoire. Une gouvernance exemplaire et une réelle démocratie locale. Dossiers après dossiers, en ce qui nous concerne, nous défendrons nos convictions et les valeurs qui sont les nôtres en cohérence avec les axes qui ont animé notre campagne. Notre projet pointait des difficultés pour Concarneau. Nous les avons évoqués ces derniers mois à plusieurs reprises. Nous avons pris nos responsabilités en proposant des solutions, un projet respectueux de l'intérêt général, avec une vision d'avenir pour Concarneau. Les

citoyens ont fait d'autres choix que nous respectons mais aujourd'hui, ces difficultés perdurent, et c'est donc à vous de prendre vos responsabilités et d'y répondre. Dans notre rôle d'élus de l'opposition, nous serons vigilants et mobilisés. Nous représenterons d'une manière constructive, et dignement, les Concarnoises et les Concarnois au sein de ce conseil cela impose aussi un respect des droits de l'opposition que nous attendons de votre part. Vous l'avez exprimé, nous vous avons écouté avec attention, en tout cas nous y veillerons tout au long de ces 6 années. Vous pouvez compter sur nous, nous serons attentifs et agirons à bon escient dans l'intérêt de la population. Je terminerai cette déclaration en précisant que nous ne nous exprimerons pas lors des désignations des adjoints et de leurs délégations. Je vous remercie.

M le Maire :

Très bien, merci Mme Le Meur. Je laisse la parole à Claude Drouglazet.

M Drouglazet Claude :

M le Maire, conformément à l'accord conclu préalablement au dernier scrutin entre les listes « Concarneau, un élan solidaire » et « Concarneau, une nouvelle énergie », les deux élus de l'association « A bâbord toute », Marianne et moi, siégeront dans une groupe politique autonome au sein du conseil, comme l'a dit Gaël Le Meur.

M le Maire, mes chers collègues, en 1995, il y a 19 ans déjà, j'ai quitté cette salle du conseil municipal, dans laquelle je siégeais depuis 1988, date de son inauguration par le Président Mitterrand, ayant été élu par ailleurs, en 1983 et siégeant dans l'ancienne mairie, haut lieu de l'histoire Concarnoise. C'est donc une émotion particulière pour moi, d'autant que je siége comme élu de l'opposition, ce qui ne m'était jamais arrivé. En franchissant cette porte, j'ai croisé le regard de Pierre Guéguin, notre Maire martyr de Concarneau, martyr de la résistance, qui donne à notre assemblée l'obligation morale et l'exigence éthique d'un comportement exemplaire. J'ai une pensée pour mes anciens collègues, aujourd'hui disparus, toutes tendances confondues, avec qui j'ai entretenu, à quelques exceptions près, des relations cordiales, empruntées de respect mutuel. Je tiens à rendre hommage, ici dans cette salle, à Jean-Claude Guillou récemment décédé et qui fut 1^{er} adjoint pendant les 2 mandats que j'ai exercé. Aujourd'hui, me voici avec ma camarade Marianne Jan, élu de l'opposition. Pour Marianne, c'est aussi un moment d'émotion puisque son père, Robert Jan fut Maire de Concarneau en 1946 et en 1977. A nous deux nous faisons le lien entre les générations qui ont marqué l'histoire de 60 ans de notre conseil municipal. M le Maire, nous vous félicitons pour votre victoire, car nous sommes à « A bâbord toute », des Républicains de gauche, et non d'extrême gauche, comme vous l'avez sournoisement laissé entendre pendant la campagne, sans doute pour faire peur à quelques Concarnois. Votre large victoire doit être pour vous-même un gage de sérénité, car vous n'avez pas de revanche à prendre et les Concarnois vous ont donné leur confiance pour un 2^e mandat. Je redis ici que nous nous plaçons dans une opposition ferme et constructive. Ferme, concernant le respect de notre droit à la liberté d'expression, à l'accès à une information transparente et sincère et les moyens de travailler dans de bonnes conditions. Constructive, car nous n'avons pas l'intention de nous enfermer dans une critique systématique que les Concarnois n'approuvent pas, mais au contraire de participer au débat nécessaire à notre démocratie locale et faire des propositions que nous avons portées durant notre campagne. Propositions qui ont été élaborées par notre association, et donc par des Concarnois, pour plus de justice sociale. M le Maire, croyez-en mon expérience, il n'y a pas de bonne majorité sans bonne opposition. Vous pouvez compter sur nous. Et je vous remercie de votre attention.

Applaudissements...

M le Maire :

Merci M Claude Drouglazet. J'ai laissé la parole aux 2 références têtes de liste. Nous allons donc poursuivre notre déroulé. Nous allons passer à la 2^e délibération, il s'agit de la détermination du nombre et de la création des postes d'adjoint.

Conseil municipal du 5 avril 2014

2	Détermination du nombre et création des postes d'adjoints :
----------	--

M le Maire :

En application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du Code général des collectivités territoriales, la commune peut disposer de neuf adjoints au Maire maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint.

En application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 9 adjoints et 2 adjoints spéciaux.

En conséquence je vous propose le renouvellement de ces 9 postes d'adjoints et la création de 2 postes d'adjoints spéciaux pour tenir compte de l'organisation administrative des mairies de Lanriec et de Beuzec qui comportent des mairies annexes permettant de faciliter les démarches des administrés dans un souci de proximité.

Je vous propose de voter ce nombre d'adjoints à main levée. Je ne pense pas qu'il y ait de problème particulier.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Là nous sommes sur le nombre d'adjoints, nous sommes bien d'accord.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Vous ne participez pas, ou vous vous abstenez ?

Mme Le Meur Gaël :

Nous ne prendrons pas part au vote concernant les adjoints et leurs désignations.

M le Maire :

D'accord, très bien.

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme JAN, M DROUGLAZET) Mmes LE MEUR, ZIEGLER, THERY, MM BONNEAU, LE BRAS, ne prenant pas part au vote.

Conseil municipal du 5 avril 2014

3	<u>Élection des adjoints au Maire :</u>
----------	--

M le Maire :

Je vous propose de procéder à l'élection, dans un premier temps, des 9 adjoints au Maire.

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L. 2122-4, L. 2122-7 et L 2122-8 du CGCT).

Je vous laisse quelques minutes pour le dépôt auprès de moi-même, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Pour ma part, je dépose la liste suivante des candidatures d'adjoints au Maire. C'est une liste de 9 adjoints qui se décompose comme telle :

1^{er} Adjoint : Xavier Calvarin

2^e Adjoint : Michelle Lemonnier

3^e Adjoint : François Besombes

4^e Adjoint : Marie Talbot

5^e Adjoint : Bruno Quillivic

6^e Adjoint : Laëtitia Boidin

7^e Adjoint : Alain Nicolas

8^e Adjoint : Maguy Baqué

9^e Adjoint : Marc Bigot

Est-ce qu'il y a d'autres listes à déposer ? Il n'y a pas d'autres listes. Nous allons procéder au vote des adjoints. Il s'agit du même procédé que lors de l'élection du Maire.

Je vais appeler tous les élus les uns après les autres. Puisqu'il n'y a qu'une liste, il s'agit de la liste qui vient de vous être remise. Vous l'intégrez ou pas, c'est comme vous voudrez, dans l'enveloppe. Et ensuite, à l'appel de votre nom, vous viendrez les uns après les autres déposer cette enveloppe dans l'urne qui est ici présente.

M André FIDELIN

Mme Michelle LEMONNIER

M Xavier CALVARIN

Mme Maguy BAQUE

M François BESOMBES

Mme Marie TALBOT

M Bruno QUILLIVIC

Mme Laëtitia BOIDIN

M Alain ECHIVARD

Mme Annie CREMERS

M Alain NICOLAS

Mme Josette RAZER

M Marc BIGOT

Mme Andrée PEZENNEC

M Éric MALLEJACQ

Mme Marie-Christine LE NOUËNE

M Philippe HENNION

Mme Nadia AHAJRI

M Fabrice ROBIN

Mme Valérie GUILLOU

M Julien AUFFRET

Mme Sonia MARREC

M Yann ALLOT

Mme Françoise CRETON

M Jean-Paul STEPHAN

Mme Jacqueline DUIGOU

Mme Gaël LE MEUR ne prend pas part au vote

M Claude DROUGLAZET ne prend pas part au vote

Mme Nicole ZIEGLER prend pas part au vote

M Antony LE BRAS ne prend pas part au vote

Mme Marianne JAN ne prend pas part au vote

M Pierre-François BONNEAU ne prend pas part au vote

Mme Jocelyne THERY ne prend pas part au vote

Nous allons maintenant procéder au dépouillement avec Julien AUFFRET, qui est secrétaire de séance et les deux assesseurs que sont M LE BRAS et M CALVARIN. Nous procédons de la même façon que tout à l'heure.

Nous allons tout d'abord compter le nombre d'enveloppes. Il y a donc 26 enveloppes.

Liste n° 1, c'est-à-dire la liste du Maire.

Liste n° 1

Liste n° 1

Liste n° 1

Liste n° 1

Liste n° 1

Liste n° 1

Liste n° 1

Liste n° 1

Liste n° 1

Liste n° 1

Liste n° 1

Liste n° 1

Liste n° 1
Liste n° 1
Liste n° 1
Liste n° 1
Liste n° 1
Liste n° 1
Liste n° 1
Liste n° 1
Liste n° 1
Liste n° 1
Liste n° 1
Liste n° 1
Liste n° 1

Il semblerait que le compte soit bon. Vous voulez bien compter, M Le Bras, afin de vérifier qu'il y en a bien 26 ?

M Le Bras Antony :
26, le compte est bon.

M le Maire :
Merci M Le Bras.
Bien, après vérification des 2 assesseurs et du secrétaire de séance, je vais proclamer les résultats. Sont donc élus adjoints au Maire :

1^{er} Adjoint : Xavier Calvarin

2^e Adjoint : Michelle Lemonnier

3^e Adjoint : François Besombes

4^e Adjoint : Marie Talbot

5^e Adjoint : Bruno Quillivic

6^e Adjoint : Laëtitia Boidin

7^e Adjoint : Alain Nicolas

8^e Adjoint : Maguy Baqué

9^e Adjoint : Marc Bigot

Il n'y a pas d'applaudissements ?

Applaudissements...

Maintenant, nous allons procéder au vote des 2 adjoints spéciaux de Lanriec et de Beuzec.

M Echivard Alain :
M le Maire, si vous permettez, c'est Beuzec-Conq.

M le Maire :
Ce sont déjà les hostilités, M Echivard ?

Conseil municipal du 5 avril 2014

4	<u>Élection de l'adjoint spécial de Lanriec :</u>
---	---

M le Maire :

Je propose le nom de mon candidat, adjoint spécial de Lanriec, à savoir M Éric Malléjacq et je vous demande de me faire savoir s'il y a d'autres candidatures avant de passer au vote. Avec votre accord, et peut-être pour faciliter les choses, est-ce que nous pourrions pas faire ce vote à main levée ? Si c'est possible, cela permettrait d'aller un peu plus vite.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats pour le poste d'adjoint spécial à Lanriec ?

Il n'y a pas d'autres candidatures pour ce poste d'adjoint à Lanriec. Nous allons donc procéder au vote. Je rappelle donc la candidature de M Éric Malléjacq.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, Mmes LE MEUR, ZIEGLER, THERY, MM BONNEAU, LE BRAS, Mme JAN, M DROUGLAZET ne prenant pas part au vote.

Bien ensuite, élection de l'adjoint spécial de Beuzec-Conq.

Conseil municipal du 5 avril 2014

5	Élection de l'adjoint spécial de Beuzec-Conq :
---	---

M le Maire :

Je propose le nom de mon candidat, adjoint spécial de Beuzec-Conq, à savoir M Alain Echivard, et je vous demande de me faire savoir s'il y a d'autres candidatures pour ce poste d'adjoint spécial.

Je constate que non. Je vais donc procéder à l'élection ou pas d'Alain Échivard sur ce poste d'adjoint à Beuzec-Conq.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, Mmes LE MEUR, ZIEGLER, THERY, MM BONNEAU, LE BRAS, Mme JAN, M DROUGLAZET ne prenant pas part au vote.

Très bien, M Échivard, vous êtes donc élu, ou renouvelé dans votre poste d'adjoint spécial à Beuzec-Conq.

Vous pouvez l'applaudir.

Applaudissements....

Je ne suis pas sûr que l'on ai applaudi M Malléjacq.

Applaudissements....

Je vais maintenant vous informer des différentes délégations que je vais accorder aux 9 adjoints ainsi qu'aux 2 adjoints spéciaux.

1^{er} Adjoint : Xavier Calvarin, adjoint aux travaux, au développement durable, à l'eau et l'assainissement et au nautisme, il y a peu de changement.

2^e Adjoint : Michelle Lemonnier, adjointe au commerce - tourisme,

3^e Adjoint : François Besombes, adjoint au développement économique, à la communication,

4^e Adjoint : Marie Talbot, adjointe aux affaires sociales,

5^e Adjoint : Bruno Quillivic, adjoint au sport et aux affaires portuaires, peu de changement également,

6^e Adjoint : Laëtitia Boidin, adjointe à la culture,

7^e Adjoint : Alain Nicolas, adjoint aux finances, marchés publics et aux ressources humaines,

8^e Adjoint : Maguy Baqué, adjointe à la citoyenneté - démocratie participative, aux relations avec les associations d'anciens combattants, ce qu'elle fait déjà très bien.

9^e Adjoint : Marc Bigot, adjoint à l'urbanisme,

Puis, je vous informe que M Eric Malléjacq, Adjoint spécial à Lanriec sera conseiller municipal délégué à l'éducation et à l'enfance, il y a peu de changements. Et d'autre part que Monsieur Alain Echivard, Adjoint spécial à Beuzec-Conq, sera conseiller municipal délégué à la jeunesse, et au jumelage, comme précédemment.

D'autre part, je procéderai à une délégation en faveur de conseillers municipaux. Pour l'instant, il n'y a qu'une nomination qui fera l'objet d'un arrêté municipal. Il s'agit du poste de Yann Allot qui sera conseiller municipal délégué à la sécurité.

Considérant également que par arrêté municipal, je procéderai dans les prochains jours à d'autres nominations de délégués qui sont les attributions du Maire directement. Voilà en ce qui concerne les différentes délégations qui ont été retenues et que j'ai accordées auprès des différents adjoints et adjoints spéciaux, pour ces 6 ans à venir. J'espère qu'autour de ces délégations et de ces compétences, vous serez dignes de vos engagements parce que c'est une mission difficile. Et demain sera plus difficile qu'hier, dans la mesure où bien des contraintes sont appelées à nous faire observer que oui, il nous faudra être beaucoup plus exigeant et beaucoup plus prudent, beaucoup plus précis et beaucoup plus prêt des arbitrages. Je pense que tous ensemble, nous aurons un challenge important à relever.

Quand je vois ces différents adjoints, ces différentes missions et délégations, ce qui me semble important, et qui est à mon avis essentiel, c'est la communion qu'il doit y avoir entre les élus adjoints. Cette transversalité nécessaire pour permettre véritablement que les missions qui nous sont accordées ou qui vous sont accordées soient vraiment des missions qui soient accomplies non seulement dans la sérénité, mais aussi dans un souci d'efficacité et de réactivité et d'intérêt général, dans une logique de bon sens dans tous les projets que nous devront mener. Voilà pour ce paragraphe.

Nous allons avancer sur la délibération n°6 qui sont les attributions du Maire.

Conseil municipal du 5 avril 2014

6	Attributions du maire - fixation des limites des délégations données au Maire par le conseil municipal :
----------	---

Outre les attributions du Maire prévues spécifiquement, notamment par l'article L 2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut par délégation du conseil municipal, être chargé d'un certain nombre d'attributions pour la durée de son mandat.

Il est proposé au conseil municipal de déléguer la totalité des attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et ceci pour la durée de son mandat.

Ces délégations d'attributions sont les suivantes :

Alinéa 1 :

Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.

Alinéa 2 :

Fixer les tarifs temporaires et les tarifs de vente de produits, prévus au profit de la ville de Concarneau, qui n'ont pas un caractère fiscal. Il est précisé que les tarifs annuels d'accès et d'utilisation d'accès des services municipaux resteront soumis à délibération du conseil municipal.

Alinéa 3 :

Procéder dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Alinéa 4 :

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par le décret en vigueur, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Alinéa 5 :

Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Alinéa 6 :

Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres afférentes.

Alinéa 7 :

Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Alinéa 8 :

Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

Alinéa 9 :

Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Alinéa 10 :

Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Alinéa 11 :

Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Alinéa 12 :

Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

Alinéa 13 :

Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

Alinéa 14 :

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

Alinéa 15 :

Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et lorsque la commune en est titulaire de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code que fixe le conseil municipal soit, approuver les documents d'urbanisme, accorder les autorisations d'occupations temporaires ou d'utilisations des sols.

Alinéa 16 :

Intenter, au nom de la ville de Concarneau, toutes actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et se porter partie civile. Cette délégation est valable pour l'ensemble des contentieux de la commune et ce en première instance, en appel et en cassation.

Alinéa 17 :

Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la ville, dans la limite de 5 000 €.

Alinéa 18 :

Donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

Alinéa 19 :

Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

Alinéa 20 :

Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal dans le cadre d'une délibération spécifique.

Alinéa 21 :

Exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme dans le cadre d'une délibération spécifique.

Alinéa 22 :

Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme.

Alinéa 23 :

De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

Alinéa 24 :

Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire devra rendre compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

C'est ce que nous retrouvons dans les différents conseils municipaux en fin de séance.

Il est proposé au conseil municipal :

- de décider, conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, d'en déléguer les attributions au Maire.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR, M BONNEAU, Mme ZIEGLER, M LE BRAS, Mme THERY, M DROUGLAZET, Mme JAN)

Nous arrivons au terme de cette séance d'installation du conseil municipal qui s'est déroulé dans la sérénité. Ce que je souhaite de tout cœur, c'est que les conseils municipaux futurs, se déroulent dans les mêmes conditions.

Il y a une photo officielle qui est prévue sur le perron de la mairie. J'invite tous les élus, mais nous avons un petit peu d'avance. Nous sommes allés trop vite.

Le photographe était prévu pour 11h00 il me semble. C'est bien cela Christine ? Nous allons l'inviter à venir un petit peu plus tôt, c'est à dire à 10h30. Nous avons un quart d'heure de battement. Je ne sais si l'intendance va nous permettre de partager un petit verre avant la photo, parce que c'est vrai qu'il est à peine 10h30. Mais ça peut-être aussi un petit café. Un verre de café, en somme.

Merci à toutes et à tous. À bientôt.

Applaudissements....

Je demande aussi à Julien Auffret et aux deux assesseurs, de rester pour les signatures des procès-verbaux.

La séance est levée à 10h20.